

MARCHE N°23FCS08
TRAITEMENT DE DESINSECTISATION DES COLLECTIONS
DU MUSEE DE L'ARCHERIE ET DU VALOIS A CREPY-EN-VALOIS

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la procédure menée sous forme d'appel d'offres,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fournitures courantes et services est conclu avec la société BOVIS TRANSPORTS, ZI des Ciroliers - 1 rue Edouard Aubert - 91700 FLEURY MEROGIS, représentée par Monsieur Pascal BOVIS, Directeur.

Article 2 :

Le coût total de la prestation s'élève à 29.385,00 €/HT.

Des prestations à bons de commande (prix unitaires) prévues pour des besoins ponctuels pourront également intervenir à hauteur de 5.000 €/HT maximum sur la durée du marché.

Article 3 :

Le délai d'exécution prévisionnel du marché est de 3 mois.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 11 juillet 2023.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

11 JUL. 2023



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230711-DEC2023-82-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023